

Meuse



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

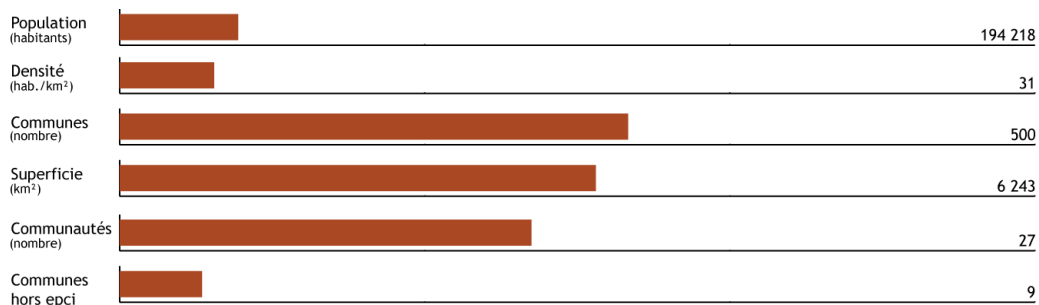
26 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

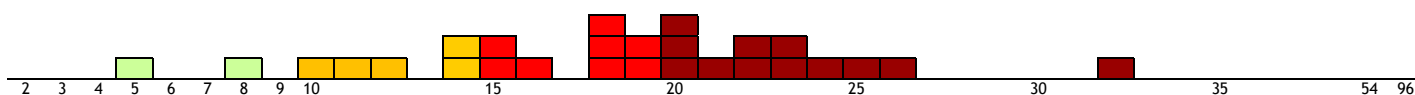
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté (intégration d'une commune à une communauté).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

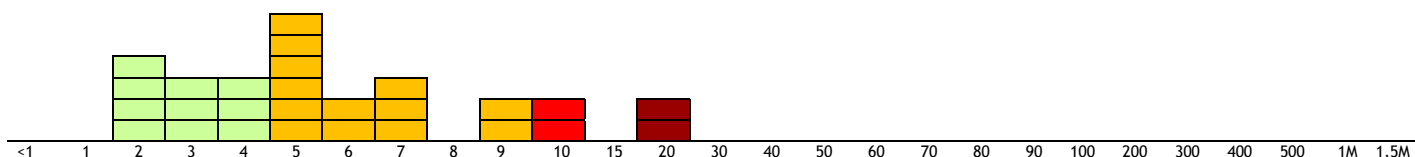
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

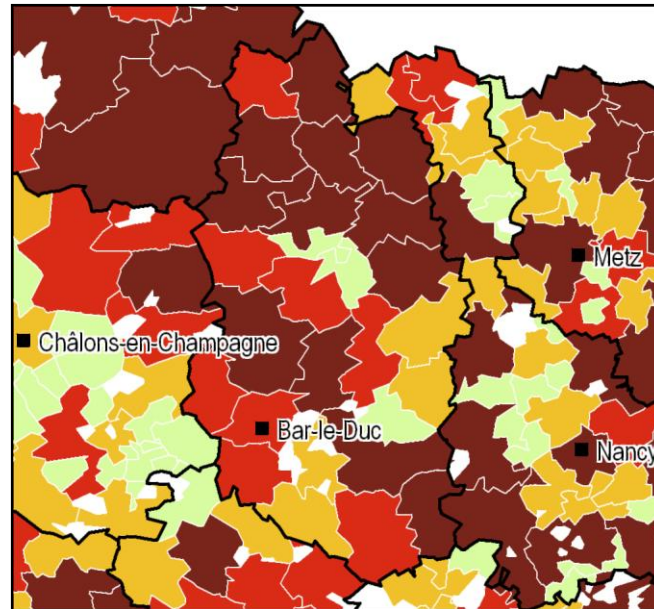


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	1
8	1
10	1
11	1
12	1
14	2
15	2
16	1
18	3
19	2
20	3
21	1
22	2
23	2
24	1
25	1
26	1
32	1
TOTAL	27

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	4
3 à 4 000	3
4 à 5 000	3
5 à 6 000	6
6 à 7 000	2
7 à 8 000	3
9 à 10 000	2
10 à 15 000	2
20 à 30 000	2
TOTAL	27

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de dimension importante :

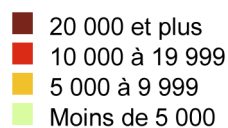
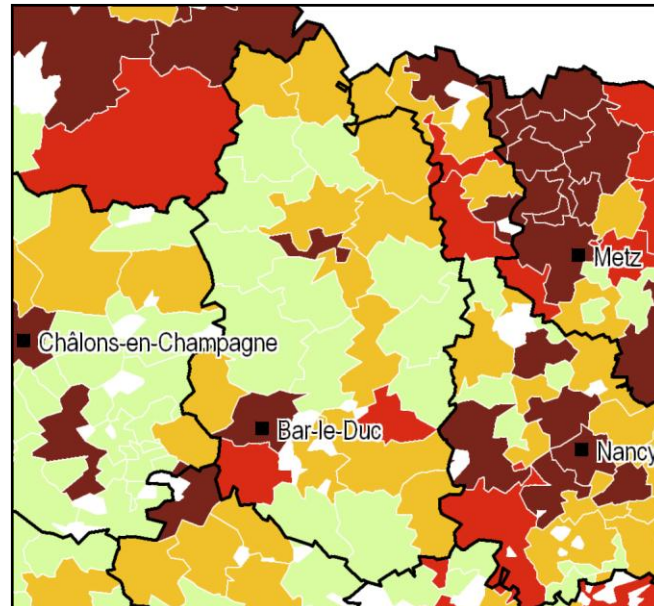
- 20 sur 27 (soit 74,10 %) comptent au moins 15 communes.
- 12 (soit 44,40 %) comptent au moins 20 communes.
- 7 communautés (soit 25,90 %) comptent entre 5 et 14 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans les territoires riverains des Ardennes, du Nord-Est de la Marne et du Sud-Ouest de la Meurthe-et-Moselle.
- Communautés plus petites dans le Sud-Est de la Marne, le Nord de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est très limitée :

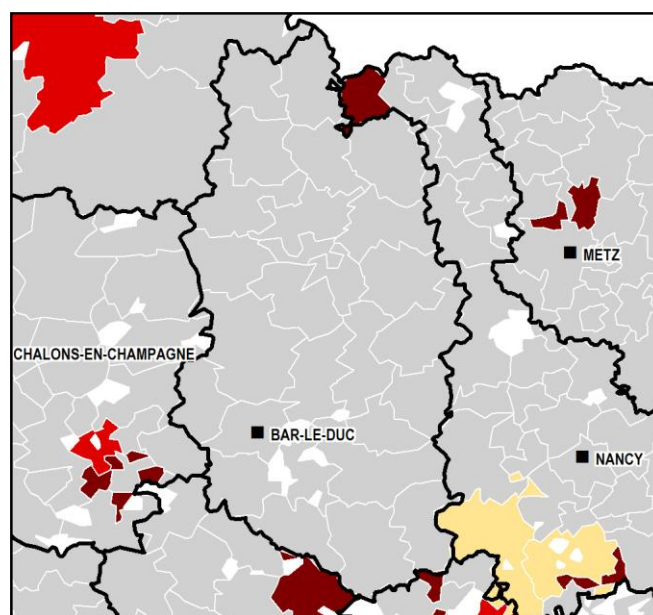
- 23 communautés sur 27 (soit 85,20 %) comptent moins de 10 000 habitants.
- 10 communautés (soit 37,00 %) comptent moins de 5 000 habitants.
- 2 communautés (soit 7,40 %) comptent entre 10 et moins de 13 000 habitants.
- 2 communautés (soit 7,40 %) comptent entre 20 et moins de 30 000 habitants.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans la Marne, la Haute-Marne, le Centre de la Meurthe-et-Moselle et les territoires riverains des Vosges.
- Les communautés sont plus peuplées dans les territoires riverains des Ardennes, dans le Nord et le Sud de la Meurthe-et-Moselle.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	15
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	15
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	10
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	9

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

- Aucune.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Dagonville, Erneville-aux-Bois, Nançois-le-Grand, Saint-Aubin-sur-Aire et Cousances-lès-Triconville ont intégré la CC de Void Vacon.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Grimaucourt-près-Sampigny a intégré la CC du Pays de Commercy.

Répartition des communes « isolées »

- Concentrées à l'Est de Bar-le-Duc, en particulier dans le canton de Ligny-en-Barrois (7 communes).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

GÉRY
LOISEY-CULEY
MAULAN
MÉNIL-AUX-BOIS
NANÇOIS-SUR-ORNAIN

NANT-LE-GRAND
NANTOIS
TANNOIS
WILLERONCOURT

Schéma d'orientation de l'intercommunalité en Meuse
A partir de Données - Juin 2006- transmises par la préfecture

Bilan

• La situation

- 97% des 500 communes adhèrent à un EPCI à fiscalité propre.
- 27 communautés de communes.
- 15 communes n'appartiennent à aucune communauté de communes.

• Commentaires

Les communautés de communes ont, pour une très grande majorité d'entre elles, un périmètre identique ou quasi-identique à celui du canton. Cette « cantonalisation » a dominé la création de structures intercommunales en substitution de SIVOM existants ; phénomène accentué par le morcellement communal : 88% des communes ont moins de 500 habitants.

Aspects financiers et fiscaux : 6 communautés de communes ont opté pour le régime de la TPU, 21 pour une fiscalité additionnelle, parmi lesquelles 5 ont mis en place une taxe professionnelle de zone.

Rationalisation de la carte intercommunale

- L'adhésion des communes isolées à des communautés de communes
- Le renforcement des intercommunalités à fiscalité propre existantes
 - Le renforcement des compétences.
 - Le renforcement des périmètres.

Pistes de fusion à étudier :

Rapprochement possible des quatre communautés du bassin de vie du verdunois : CC de Verdun, Souilly, Charny, Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue.

Rapprochement de la CC de la petite Woëvre avec les communautés de communes voisines et partenaires au sein du Pays Coeur de Lorraine.